

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 51 (1913)
Heft: 51

Seite

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstain & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Sommaire du N° du 20 décembre 1913 : Les paysans vaudois (V. G.). — Le chapelier de Moudon (M. Henrioud). — La politesse, que devient-elle ? — Lo métingue (Marc à Louis). — Serait-ce un mythe ? — Les foudres de la Julie. — L'éternel refrain. — Distractions arithmétiques. — La chanson des métiers.



LES PAYSANS VAUDOIS

DE CH. CLÉMENT.

Sous ce titre, M. Clément vient de faire éditer un album contenant une trentaine de planches au roseau avec de courtes légendes. — (Librairie Frankfurter, éditeur, Lausanne).

M. Clément avait tout pour faire de cette œuvre quelque chose d'intéressant et d'artistique : il aime les paysans de chez nous, il les connaît à fond, les ayant étudiés chez eux, ayant vécu leur vie ; c'est un sincère, il recherche la vérité et c'est elle qui frappe dans ces dessins vigoureux, dans les traits de ces têtes si expressives, dans les attitudes de ces sujets, dans les légendes qui valent par leur exactitude.

L'artiste n'a pas cherché à être drôle, ses dessins ne forment pas un album humoristique blaguant le Vaudois ; c'est plus que cela : Clément a réussi, grâce à son talent, à condenser en quelques planches et en peu de lignes de texte, ce type du paysan du gros de Vaud, qui aime la terre parce qu'elle lui donne de quoi vivre, qui lutte pour agrandir son domaine, est âpre

au gain parce qu'il connaît la valeur des choses, avare parce que chaque parcelle de son bien représente de ses sueurs et de ses courbatures, mais qui reste beau et grand quand même, parce que ces sentiments lui viennent de la terre qui l'éreinte et souvent ne lui paie pas son dû.

Si les légendes de M. Clément n'ont pas été écrites pour faire rire, elles sont toutes savoureuses et d'un réalisme frappant. Si d'aucunes semblent au premier abord un peu cruelles, un peu rudes, on est forcé de les trouver vraies. Le dessin de Clément est serré, chaque trait a sa valeur, aucun n'est superflu et l'on n'y trouve que ce qui est intéressant. Les têtes rusées des paysans, au nez arqué, aux sourires malins ou méfiants, aux petits yeux brillants sous des arcades proéminentes, sont d'une vérité parfaite. La recherche de l'art se dégage de chacune de ces planches. Dans son œuvre, Clément n'a pas seulement dépeint le paysan vaudois, il n'a pas fait qu'une description de mœurs locales, il a synthétisé le type de l'être qui est aux prises avec la terre, cette race solide, rude, qui touche au sublime parce qu'elle ne s'éloigne pas de la Nature.

L'œuvre de Clément plaira à tous ceux qui aiment le paysan vaudois et ceux-ci seront heureux d'en voir une étude sérieuse faite par un artiste, jeune et enthousiaste, qui n'en est pas à ses premiers succès. V. G.

LE CHAPÉLIER DE MOUDON

En marge d'un vieil almanach.

ILS sont bien amusants, quelquefois, nos vieux almanachs.

Celui que nous allons feuilleter avec les amis du *Conteur*, un in-32 habillé d'une forte reliure de bois et de cuir, date de 1774¹.

Il est malheureusement dépourvu des premiers feuillets et ne commence qu'avec les foires d'octobre.

Après le calendrier, viennent les renseignements habituels sur les quatre saisons, les éclipses ; les dissertations sur les guerres et les maladies ; une liste de naissances illustres, la description de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique ; enfin, le cours des postes à Neuchâtel, car notre almanach paraît avoir été imprimé dans cette ville.

Le verso du dernier feuillet est orné d'une naïve gravure sur bois divisée en trois parties. Au haut de la vignette se voit un superbe soleil, accompagné des signes du zodiaque ; on reconnaît au centre la ville de Neuchâtel et trois embarcations flottant sur le lac ; plus loin, des montagnes. Dans le bas, près d'un arbre, un astrologue à longue barbe, assis sur un escabeau, écrit dans un grimoire. Dessous, on lit ces mots prétentieux :

Il tend à l'immortalité.

¹ Il nous a été très obligeamment cédé par M. John Landry, député, à Yverdon.

Plus modeste que le faiseur de pronostics était sans doute le chapelier de la bonne ville de Moudon, qui a noté, de 1798 à 1809, sur les feuillets blancs de l'opuscule, les sommes dues par ses clients.

Voici quelques-unes de ces inscriptions qui nous font connaître bon nombre de familles de l'époque, ainsi que les prix demandés par l'artisan moudonnois :

Doit Jean Veuillet, meunier, à Thierrens, un raccommodage de chapeau à Créaturaz, prix 4 batz, livré à sa femme le 30 juillet 1798. (Créaturaz est le nom du chapelier.)

Doit M. Brailard-Martin à Créaturaz, le laniage (sic) de deux paires de bas livrés le 2 août 1798, 8 batz.

Doit Meyer, teinturier, à Créaturaz pour lui avoir gommé un chapeau, livré le 10 mai 1799, 10 crutz.

Doit le régent Cornamusat à C., 5 batz pour lui avoir teint une paire de bas (13 mars 1799).

Doit le curial Burnand à C., 2 raccommodages de chapeaux et bordé en soie pour ses enfants, 10 batz (1^{er} juillet 1799).

Doit le cousin François Jaquier, de Prahins, à C., 2 raccommodages de chapeau et coiffe, 12 batz (7 juillet 1799).

Doit le régent Cornamusat à C., un chapeau neuf, 40 batz (8 nov. 1799).

Doit le petit fils du commandant Durussel, de Bussy, à C., deux refactures de chapeaux, et bord, un changé de coiffe, 13 batz (14 avril 1800).

Doit le Ministre Piccard à C., 3 raccommodages de chapeaux, 49 batz (6 octobre 1800).

Doit Alexandre Bezençon à C., un chapeau neuf, 60 batz. Acquitté par rencontre pour 1 cent de fascines (4 avril 1801).

Doit M. Tissot à C., 50 batz pour un chapeau neuf et refacture (4 avril 1801).

Doit Daniel Dombald, tailleur, à C., deux chapeaux neufs, l'un de 30, l'autre de 18 batz, fait 48 batz (25 mai 1801).

Doit M. le curial Rouvena, de Rue, pour refacture d'un chapeau, 4 batz (12 juin 1802).

Doit M. George le Maire pour un chapeau neuf, 20 batz (21 septembre 1802).

George le Maire était un nègre du Congo amené en Suisse par Gabriel Bize, co-seigneur de Treytorrens. (Voir le « Bulletin » n° 2 de l'Association du Vieux-Moudon.)

Doit Daniel Bourgeois, tanneur, pour 2 refactures de chapeaux, 44 batz (27 août 1803).

Doit l'officier Faucherre, pour 2 refactures de chapeaux, 15 batz (7 septembre 1803). Payé le 7 octobre 1804 par rencontre pour m'avoir arrangé des papiers à mon char.

Doit le cousin Jean Philippe Créaturaz pour un chapeau neuf pour son petit, 20 batz (19 octobre 1803).

Doit le régent de Bussy pour lui avoir teint un mouchoir de soie et une paire de menottes (mitaines), 4 batz (5 mars 1804).

Doit la Suzette Gindre, un chapeau neuf pour son petit, 18 batz (17 avril 1806). Reçu à compte 4 quartiers de pommes de terre qui font 14 batz.

Doit le marquis Saloz pour refacture de chapeaux, 5 batz (22 juin 1806).

Doit Alexandre fils de Jean-Daniel de la Carrée de Granges sous Trey, un chapeau neuf, 46 batz (26 janvier 1807).

Doit le régent Pilliard de Lucens, un chapeau neuf, 65 batz (22 juin 1807).